

Vœu présenté par Sinda Matmati et les élu.e.s du groupe écologiste et citoyen relatif à la massification de la collecte des biodéchets

Conseil d'arrondissement du 20 juin 2023

Considérant la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit la généralisation du tri à la source et de la collecte sélective des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la Ville devra mettre à disposition de chaque Parisien·ne, une solution de collecte des biodéchets à moins de 250m de son domicile ;

Considérant que tous les établissements produisant des déchets alimentaires auront l'obligation de les trier et de les faire collecter ;

Considérant que les déchets alimentaires représentent à Paris presque $\frac{1}{3}$ des ordures ménagères jetées dans la poubelle verte, étant ainsi incinérés ;

Considérant que la Ville déploie progressivement des dispositifs afin de répondre à cette exigence réglementaire, notamment par l'installation des bornes aux abords des marchés alimentaires, ou en prévoyant d'équiper l'ensemble des Trilib' présents sur la voie publique d'un module supplémentaire destiné aux déchets alimentaires ;

Considérant que, malgré ses efforts, la Ville et les établissements privés seront difficilement au rendez-vous de cette exigence en janvier prochain ;

Considérant que la soixantaine de composteurs en pieds d'immeuble dans le 14^{ème} et la dizaine de composteurs de quartier rencontrent un succès grandissant et sont rapidement saturés, obligeant à rechercher de nouveaux exutoires pour le compost mature et de nouveaux emplacements ;

Considérant qu'il est programmé de supprimer la collecte en porte-à-porte des biodéchets pour les particuliers, expérimentée depuis 2017 dans les 2^e et 12^e arrondissements et depuis 2019 dans le 19^e arrondissement, notamment en raison de son coût jugé trop élevé au regard des volumes collectés ;

Considérant que la suppression de ce service dans les arrondissements, où elle se pratique initialement, peut mettre à mal les habitudes des personnes qui font l'effort de trier leurs déchets alimentaires, en particulier si les solutions d'apport volontaire ne sont pas encore pleinement opérationnelles ;

Considérant que la collecte en apport volontaire du verre n'a pas remis en cause sa collecte en porte-à-porte et que les deux modes de collecte se complètent ;

Considérant que les Caisses des écoles du 14^{ème} reste en partie très autonome et que l'état de préparation à la généralisation de la collecte des déchets alimentaires, prévu en 2024, demande localement un fort travail technique, logistique, humain et des coûts d'investissement élevés malgré les aides financières à leur disposition ;

Sur proposition de Sinda Matmati et des élu.e.s du groupe écologiste et citoyen, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- En complément du futur module consacré à ce flux, qui viendra équiper les 42 trilib' de l'arrondissement, d'autres bornes plus légères puissent compléter le maillage de points d'apport volontaire, sur le modèle des bornes installées aux abords des marchés

alimentaires comme Brune, Mouton Duvernet, Edgar Quinet et Villemain ou bien sur le modèle des huit bacs implantés dans le quartier Montsouris Dareau

- Une solution de collecte publique soit proposée aux professionnel·les concerné·es au travers de contrats de redevance pour l'enlèvement et l'élimination de déchets non ménagers sur le même modèle de contractualisation actuellement proposés par la DT14 (collecte des ordures ménages ou des multimatériaux) et qu'une expérimentation soit menée avant la fin de l'année 2023 ;
- La Caisse des écoles du 14^{ème} soit davantage accompagnée par la Ville afin de faciliter la mise en place logistique et technique de collecte des déchets alimentaires et d'autant plus la formation nécessaire du personnel et des élèves directement concernés par la généralisation de la collecte en janvier 2024 ;
- Qu'une étude technique par la DPE/CASPE/DASCO puisse être envisagée pour la collecte en PAV aux abords des écoles pour permettre une offre complémentaire à l'existant
- Qu'un plan territorialisé de développement du compostage de proximité soit mis à jour et que sa mise en œuvre soit pilotée par la Ville et plus particulièrement par la division territoriale de la DPE, afin de faciliter la mise en réseau des sites, la formation des animateurs, le financement de la maintenance, la livraison du broyat
- La création des protocoles permettant l'exploitation des sites de compostage par la Ville de Paris et ainsi l'utilisation du compost mature dans les parcs et jardins du 14^{ème}.
- La collecte en porte-à-porte soit maintenue et encouragée dans les arrondissements où elle est initialement pratiquée, au moins pendant une année et pas avant que ne soient atteints les objectifs réglementaires relatifs aux points d'apport volontaire ;